

Article du 24/11/2010 à 13:45

Actualité Flash info

Label Pays d'Art et d'Histoire : la communauté de communes studieuse



Mardi 9 novembre, le siège de la communauté de communes a organisé une journée de travail concernant l'élaboration du dossier de candidature au label de Pays d'Art et d'Histoire. Photo D.R.

Depuis plusieurs mois, la communauté de communes travaille à l'élaboration d'un dossier de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire. Pour optimiser ses chances de réussite, elle organisait mardi 9 novembre une journée de travail à Saint-Martin réunissant des représentants de l'État, des élus et des spécialistes du sujet.

Petite nouvelle dans la course à la candidature au label de Pays d'Art et d'Histoire, l'île de Ré entend mettre toutes les chances de son côté. Pour preuve la réunion de travail organisée au siège de la CdC mardi 9 novembre. Aux côtés des élus rétais, étaient conviés une représentante de la DRAC (Direction régionale des

affaires culturelles), instance qui fournit un accompagnement technique et financier (à hauteur de 10 000 €) à la CdC, la directrice de l'association nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, Jean Rouger, maire de Saintes, ville labellisée depuis vingt ans, ainsi qu'une animatrice du service patrimoine et architecture de la ville de Saintes.

"L'idée était de faire comprendre l'intérêt du label aux élus et professionnels du tourisme de l'île de Ré, souligne Maxence Langlais-Demigné, référent culturel du Pays île de Ré au sein de la CdC. Les intervenants invités avaient pour mission de faire partager leur expérience du label." De l'avis général, l'obtention du label Ville ou Pays d'Art et d'Histoire "aide la population à mieux s'approprier son patrimoine".

Un rôle pédagogique

Le niveau d'exigence demandé par l'État étant particulièrement élevé, toutes les contributions sont donc bonnes à prendre. La CdC s'apprête donc à créer un comité de pilotage alimenté par trois ou quatre groupes de travail thématiques. Ceux-ci devraient débiter leurs travaux dès janvier 2011. Ils seront composés de techniciens, d'élus, d'universitaires et de professionnels du tourisme. Les Rétais et les associations seront informés de l'avancée du dossier lors de réunions publiques organisées régulièrement par la CdC. La date de la première de ces réunions n'est pas encore fixée. Elle devrait avoir lieu début 2011, avant l'installation des groupes de travail.

Si les thématiques n'ont pas encore été clairement définies, on connaît déjà les trois orientations que devra comporter le dossier de candidature : un inventaire exhaustif du patrimoine rétais (traditions, histoires, légendes, données topographiques, etc.), un retour sur les mesures de protections déjà appliquées sur l'île de Ré (classement UNESCO des fortifications de Vauban à Saint-Martin, créations des ZPPAUP, etc.), ainsi que la définition d'un projet patrimonial à l'échelle du territoire (valoriser le patrimoine maritime, industriel, etc.). La CdC envisage également se concentrer sur une démarche de sensibilisation auprès des scolaires.

L'île de Ré et Châtelleraut candidats à la labellisation

L'élaboration du dossier devrait durer plus d'un an, la communauté de communes ne pouvant pas présenter son dossier avant 2012. Elle devra alors défendre sa candidature auprès d'une commission nationale. La décision finale revient au ministre de la Culture. "Après l'acceptation, tout va très vite, explique Maxence Langlais-Demigné. Si notre dossier est validé, une convention sera signée entre l'État et la CdC. Elle impliquera des obligations et notamment la création d'un service architecture et patrimoine ainsi que le recrutement d'un animateur sur notre territoire."

À l'heure actuelle, on compte deux territoires candidats à la labellisation en région Poitou-Charentes : l'île de Ré et la ville de Châtelleraut (Vienne). La Rochelle avait lancé une réflexion mais n'a pas encore statué sur la pertinence d'une telle démarche. Le Poitou-Charentes est particulièrement bien doté en Villes et Pays d'Art et d'Histoire avec onze territoires labellisés. À l'échelle nationale, on en compte 146 (100 villes et 46 pays).

Article rédigé par :
Julie Loizeau

Tous les flashes

[Envoyer l'article](#)
[Imprimer](#)
[Réagissez à cet article !](#)

